

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Nos conditions de ventes sont seules valables et réputées acceptées par l'acheteur. Toute clause contraire doit faire l'objet d'un accord écrit.

1-COMMANDES

- 1.1. Les commandes ne sont valables qu'après notre acceptation ; elles impliquent l'adhésion complète à toutes nos conditions générales de ventes, et plus particulièrement à la clause de réserve de propriété et à la clause d'attribution de compétence.
- 1.2. Nous recommandons d'utiliser les codes, numéros de désignation de nos catalogues. Si une erreur de livraison devait survenir par suite d'une imprécision, nous en déclinons toute responsabilité ; les frais de retour seraient à la charge de l'acheteur.
- 1.3. Pour toute commande déjà passée par téléphone, il est indispensable de préciser sur le bon de commande de confirmation la mention «Confirmation de commande téléphonique », ceci afin d'éviter une double livraison et facturation.
- 1.4. Toute commande inférieure à 300 euros (HT) fera l'objet de frais de port forfaitaire de 11 euros (HT).

2-DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison qui peuvent être indiqués ne sont donnés qu'à titre indicatif et de bonne foi. Les éventuels retards de livraison ne pourront en aucun cas donner droit à annulation, refus des marchandises ou dommages-intérêts au profit du client.

3-EXPÉDITIONS

Sauf conditions particulières, toutes nos expéditions sont faites port payé pour le compte du destinataire, et emballage en sus. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire (Article 100 du Code de Commerce). Le franco de port éventuel ne comprend pas les taxes des colis « URGENT », « EXPRESS », « CHRONOPOST », « CONTRE REMBOURSEMENT » ou tous autres moyens modernes de livraison rapide. Les frais d'expéditions des instruments et appareils réparés en nos ateliers sont toujours facturés, quel que soit le montant de la réparation.

4-PRIX

Nos prix s'entendent en euros hors taxes, frais de port et d'emballage en sus. Les marchandises sont toujours facturées au taux en vigueur au jour de l'expédition, quelle que soit la date de réception des commandes, majoré des impôts et taxes applicables.

5-PAIEMENT

- Paiement comptant :

En principe nos produits ne sont livrables que contre paiement à la commande.

- Paiement différé :

Un escompte pour paiement rapide pourra être accordé dans les limites que nous aurons préalablement fixées. Les sommes relatives aux factures non réglées dans les délais impartis seront productives d'intérêts moratoires sur la base d'un taux d'intérêt égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal, pour la période comprise entre la date d'échéance et la date de règlement effectif. Ces intérêts de retard feront l'objet d'une facturation. Il est par exemple possible d'ajouter qu'un simple retard de paiement justifiera à l'avenir un refus de vente.

6-INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE MISE EN RECouvreMENT

Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

7-CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ (LOI DU 12 MAI 1980).

LES MARCHANDISES LIVRÉES DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DU VENDEUR, JUSQU'AU PAIEMENT INTÉGRAL DE LEURS PRIX, FRAIS ANNEXES ÉVENTUELS ET TAXES. NONOBTANT L'APPLICATION DE LA PRÉSENTE CLAUSE, LES RISQUES AFFÉRENTS AUX MARCHANDISES SONT TRANSFÉRÉS À L'ACQUÉREUR DÈS L'EXPÉDITION EN CAS DE DOMMAGES DIVERS, PERTES, VOL OU DESTRUCTION.

8- RETOUR

Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans l'autorisation écrite et préalable de notre siège social et sera alors effectué franco de port à l'adresse que nous indiquerons. Les frais et les risques du retour sont à la charge de l'acheteur. En cas d'acceptation d'un retour, un avoir sera établi sur la base de la facture d'achat, avec un abattement de 20% à 25% ou un montant forfaitaire justifié par les frais de contrôle et de remise en stock du produit. Pour être valable l'emballage doit être intact et la date de péremption supérieure à 18 mois.

9-RÉCLAMATIONS

Les réclamations relatives à l'état de la marchandise doivent nous parvenir dans les 10 jours suivant la livraison.

Celles relatives à la facturation, notamment avec sa conformité avec la marchandise, dans les 10 jours suivant la réception de la facture.

10- LIEU DE JURIDICTION : ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Nos traites et acceptation de règlement, ainsi que toutes dispositions spéciales prises de gré à gré n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

En cas de contestation, les juridictions dépendant de la Cour d'appel du siège social seront seules compétentes.